

LEXIQUE FINANCIER

La présente est applicable au 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble des aides à l'exception de :
- pôle espoir ou France : suppression de l'aide applicable à compter de la saison 2020/2021,

1° Aides financières accordées dans le cadre des actions du Projet Sportif Territorial

Soutien à la formation des cadres :

Toute participation CODEP à l'une quelconque des action de formation identifiées ci-dessous est conditionnée par une demande et un accord préalable, dans le respect des règles de gestion édictées : les droits ne sont pas ouverts par saison mais liés aux ressources effectivement disponibles pour un club donné,

| Action de formation | Participation CODEP29 | Règle de gestion |
|----------------------------|-----------------------|--|
| MODEF | 50 % - 100 % | Pour le MODEF, 100 % de prise en charge de la facturation Ligue pour le 1 ^{er} MODEF du club, 50 % pour le 2 ^{ème} , 0 pour le 3 ^{ème} et suivants. |
| EB1 | 50 % | |
| EB2 | 50 % | |
| AB1 | 50 % | |
| AB2J | 50% | |
| AB2A | 50 % | |
| Parabad, DIHMP, DIPP, DIPS | 50 % | Pour l'ensemble des autres actions de formation, participation limitée au 1 ^{er} formé du club. |
| CQP | 0 | enjeu professionnalisation hors périmètre CODEP |

Soutien à la formation du corps arbitral :

-

| Action de formation | Coût global | Participation CODEP29 | Règle de gestion |
|---------------------|-------------|-----------------------|--|
| GEO(SOC) | | 50 % -100 % | 100 % pour le 1 ^{er} GEO, 50 % pour le second, 0 à partir du 3 ^{ème} . |
| Arbitre | | 100 % | Limité au 1 ^{er} arbitre du club |
| Juge-arbitre | | 100 % | Limité au 1 ^{er} JA du club |

Soutien à l'organisation de compétition :

- Championnat de France : 700 €,
- Championnat de Bretagne : 350 €.

Soutien aux jeunes:

- Stage Ligue : 0
- Pôle Espoir ou France : 0
- Stagiaires départementaux : 10€ à la charge des familles par journée de stage. Le reste à charge du Codep.
- Stagiaires poussins départementaux : 10 € à la charge des familles par journée de stage, le reste à charge du CODEP,

2° Prise en charges des frais liés à une compétition :

- TRJ : 100% des frais d'inscriptions,
- CIJ : 100% des frais d'encadrement dus par le CODEP à la Ligue,
- CEJ : 0
- Championnat de France : forfait journalier de 17€/jour de compétition, comptés depuis le lancement de la compétition, tableaux qualificatifs compris,
- INTERCODEP « vétérans » : 100% des frais d'inscriptions + participation aux frais de déplacement.
- INTERCLUBS REGIONNAUX « JEUNES » : 100% des frais d'inscriptions.

3° Soutien matériel

- Organisation des phases finales IC Jeunes : Fourniture des volants plumes et goûter,

4° Soutien « Affiliation nouveau club »

Exonération des frais d'adhésion Codep la première année.

5° Actions Codep facturées aux clubs ou aux joueurs :

- Stagiaire CDE : 90 € (cotisation annuelle),
- Inscription IC Adultes D1 à D3 : 30 €,
- Inscription IC Adultes D4 et suivantes : 20 €,
- Inscription Promobad : 5 €,

- Inscription IC Vétérans : 20 €,

- Inscription IC Jeunes : 10 €.
